



DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

POLE « ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE »

Le 26 septembre 2019

Mobilisation du dispositif ACTIVITE PARTIELLE
dans le cadre des conséquences du sinistre de l'entreprise **LUBRIZOL**
le jeudi 26 septembre 2019

La préfecture a interdit la circulation sur le pont Flaubert, les rues et routes du périmètre à proximité de l'incendie survenu dans l'entreprise LUBRIZOL la nuit du jeudi 26 septembre 2019.

Toutes les entreprises impactées par les conséquences de cet accident sont susceptibles d'être accompagnées par le dispositif d'activité partielle qui permet une prise en charge d'une partie des salaires des salariés dont l'activité a été perturbée.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la DIRECCTE de Normandie sur le numéro et une boîte mail dédiés afin de répondre à vos interrogations :

- numéro : 02 32 76 16 60
- boîte mail : norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr